

LOCATION MATERIEL (hors commune : tarifs doublés)	TARIFS 2023
forfait livraison de 30 € et caution de 30 €	
. table (avec tréteaux)	7.36
. table rallongeable (plateau 120x80 + 2 pieds + entretoise)	7.36
. chaise	1.15
. banc	3.65
. tapis salle de sports	48.40
. Podium : - 1 à 6 éléments	52.55
- 7 à 12 éléments	90.65
LOCATION VAISSELLE (hors commune : tarifs doublés)	
. Le verre à pied	0.19
. Le couteau, la fourchette ou la cuillère	0.19
. L'assiette (creuse, plate ou à dessert)	0.19
. La tasse à café	0.19
. Le plat	0.93
. Divers (carafes, soucoupes, etc.)	0.34
. Vaisselle cassée - L'unité :	1.30
DROITS DE PLACE	
Marché :	
- Emplacement avec électricité	7.25
- Emplacement sans électricité	5.51
. Vente occasionnelle pour camion-magasin	79.65
. Vente occasionnelle pour véhicule utilitaire (petit camion)	18.85
. Cirques : par jour : - petit cirque (- 100 m²)	18.85
- cirque (+ 100 m²)	27.80
MUSEE	
Tarif unique (gratuit pour les moins de 14 ans)	3.00
Livre Histoire de Bécon	17.00
Tote-Bag	3.00
CIMETIERE (terrains de 2 m²)	
. Concession pour 30 ans	171.00
. Concession pour 50 ans	285.00
COLUMBARIUM ou CAVURNE	
. Concession pour 15 ans	441.00
. Concession pour 30 ans	754.00
. Fourniture et pose plaque pour caverne et columbarium	75.70
JARDIN DU SOUVENIR	
. Droit de fixation plaque nominative sur le mur du souvenir : concession pour 15 ans	52.55
DIVERS	
Vente de chemins ruraux : prix de vente du m²	0.30
Taxe d'Aménagement (DCM du 26/09/2011, taux modifié par DCM du 8/11/2018)	2.90%
Occupation du domaine public : le mètre carré ou par élément	26.80
Vente de terre végétale : le m³ de terre	8.10
Vente de foin : le Kg	0.05
Vente de bois sur pied à faire : le m³	21.00
Vente de bois parterre à débiter : le m³	31.50
Vente de bois prêt à l'emploi coupé en 1 mètre : le m³	52.55
Animaux errants : capture et identification	36.00
Animaux errants : frais de garde par jour (toute journée commencée est due)	15.50
Animaux errants : récidive dans les 12 mois (capture du même animal)	62.00
+ frais de garde	
Forfait de remise en état par les agents communaux : Première infraction pour dépôt non autorisé d'ordures ménagères	115.40
Forfait de remise en état par les agents communaux : Récidive dans les 12 mois	173.00
PHOTOCOPIES	
Pour les particuliers (dossiers mairie) - La feuille :	0.44
Pour les associations (pour un maximum de 100 copies) - La feuille :	0.12